



DEUTSCH-  
FRANZÖSISCHER  
BÜRGERFONDS  
FONDS CITOYEN  
FRANCO-ALLEMAND

## Appel à projets « Voyage dans le temps » 12 juin - 16 juillet 2023

Pourquoi partir pour un voyage franco-allemand dans le temps ?

Qui peut participer à l'appel à projets ?

Comment peut-on participer à l'appel à projets ?

Quels sont les frais couverts ?

Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de cet appel à projets ?

Activez vos réseaux !

4 bonnes raisons pour s'engager dans le franco-allemand



### Pourquoi partir pour un voyage franco-allemand dans le temps ?

Le 60<sup>e</sup> anniversaire du traité de l'Élysée est l'occasion de revenir sur l'histoire des relations franco-allemandes.

Cependant, cette relation n'est pas simple, on pourrait même la qualifier de « plurielle ». En effet, il existe nombre d'événements historiques dont la mémoire détermine la relation des populations allemande et française par rapport à leur histoire respective. Leurs effets se font alors ressentir dans la culture, les médias, la politique ou la perception de soi et d'autrui.

**Or, en étudiant le passé, l'histoire permet au présent de construire des ponts vers le futur.**



**Deutsch-Französischer Bürgerfonds**

Umgesetzt vom DFJW

Sophienstraße 28/29 • 10178 Berlin • tel +49 30 288 757 82  
[info@buergerfonds.eu](mailto:info@buergerfonds.eu) • [www.buergerfonds.eu](http://www.buergerfonds.eu)

**Fonds citoyen franco-allemand**

Mis en œuvre par l'OFAJ

51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris • tél +33 1 40 78 18 82  
[info@fondscitoyen.eu](mailto:info@fondscitoyen.eu) • [fondscitoyen.eu](http://fondscitoyen.eu)



## Qui peut participer à l'appel à projets ?

Toutes les personnes déjà actives dans le domaine franco-allemand peuvent participer – mais également celles qui désirent profiter de leur intérêt commun pour l'histoire pour expérimenter une première fois un engagement transfrontalier et pour mieux connaître leurs voisins d'outre-Rhin :

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Associations, comités de jumelage</li><li>• Communes et collectivités territoriales</li><li>• Institutions scientifiques</li><li>• Centres de formation</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Acteurs de l'économie sociale et solidaire</li><li>• Fondations</li><li>• Initiatives citoyennes et groupes informels (à partir de 3 personnes)</li></ul> |
|---|---|

## Comment peut-on participer à l'appel à projets ?

Vous avez votre idée, le programme et le budget, le groupe cible et peut-être même une structure partenaire ?

**Jusqu'au 30 avril 2023** vous pouvez demander une subvention sur [notre plateforme en ligne](#).\*

🔔 [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

**4 semaines avant le début du projet**, vous recevrez une confirmation ou un refus. 75 % du montant de la somme attribuée seront versés avant le début du projet.

Les projets et actions devront avoir lieu **entre le 12 juin et le 16 juillet 2023**.

Au plus tard **2 mois après la fin du projet**, vous rendrez le décompte et les documents suivants :

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du projet, dont l'annonce de l'événement, le programme réalisé etc.</li><li>• Listes des participantes et participants signées (capture d'écran pour des projets en ligne)</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Synthèse des recettes et des dépenses sous forme de tableau</li><li>• Liste des justificatifs</li><li>• Les justificatifs des mesures de communication</li></ul> |
|---|--|

🔔 [Nous vous expliquons ici de quelles informations nous avons besoin.](#)

Les 25 % restants de la somme attribuée seront versés selon les coûts réels survenus et après traitement du décompte.

\* Les projets qui ne sont pas organisés dans le cadre de l'appel à projets ne sont pas concernés par ce délai.

## Quels sont les frais couverts ?

Dans le cadre de cet appel à projets, le Fonds citoyen soutient des projets dans la **catégorie 1** (subventions allant jusqu'à 5 000 €).

Jusqu'à 80 % des frais éligibles peuvent être financés :

- **Voyage (trajets aller et retour)**, par ex. tickets de transport pour bus, train, avion ; pour les trajets en voiture : 24 centimes par kilomètre + 2 centimes par kilomètre et par personne passagère participant au projet.  
Par ex. vous voyagez à deux et faites 100 km  
→ (100 x 0,24 €) + (100 x 0,02 €) = 26 €. Le Fonds citoyen vous rembourse 26 €.
- **Séjour**, par ex. frais de nuitée et de restauration, catering, transports publics
- **Organisation**, par ex. location de salle
- **Matériel**, par ex. affiche, flyer, programme  
Pour les formats numériques, les frais de matériel liés au projet peuvent également être pris en charge, par ex. un abonnement mensuel pour un logiciel de conférence en ligne, les frais d'emprunt de matériel technique pour une conférence en ligne, documentation créée dans le cadre du projet (par ex. rapports suite à une conférence en ligne, vidéo avec des interviews des participantes et participants du projet)
- **Formations**, par ex. des cours de langue dans le cadre de la préparation du projet, formation sur les séminaires en ligne
- **Honoraires**, par ex. pour des interprètes, des traductrices/traducteurs, des photographes, des animatrices/animateurs, des graphistes, des intervenantes/intervenants



## Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de cet appel à projets ?

### Les actions et projets – en présentiel ou en ligne –

- permettant des échanges avec le pays voisin,
- traitant du sujet « histoire et travail de mémoire » sous différents angles,
- soulignant la coopération franco-allemande.

### Exemples de formats et de thématiques :

- Exposition de photos : les années 68 en France et en Allemagne
- Table-ronde : les « Stolpersteine », pourquoi pas en France ?
- Atelier en ligne : l'Histoire dans ma ville
- Conférence : le déni de l'histoire, un danger pour la démocratie
- Echange/rencontre entre/avec des témoins de l'époque
- Visite de musée au sujet de l'art volé
- Podcast : les héroïnes et héros oubliés de l'histoire en France et en Allemagne
- Tour à vélo en Alsace avec des étapes dédiées à l'histoire

Quel que soit le format et le thème choisi, il est important de ne pas se limiter au regard vers le passé, mais de **faire le lien avec des défis d'aujourd'hui** ou d'en tirer des conclusions pour l'avenir.

**Une architecture de projet participative, coopérative et valorisant le cheminement vers votre événement final :** Le Fonds citoyen encourage les porteuses et porteurs de projets à mettre l'accent sur les démarches participatives et coopératives. Essayez d'**impliquer un public** le plus large possible dans toutes les étapes du projet – de la conception en passant par l'organisation jusqu'à la mise-en-œuvre. N'hésitez pas à **coopérer avec d'autres structures** locales ou dans le pays partenaire : cela peut vous permettre de mettre vos forces respectives en commun, d'intégrer de nouvelles compétences, de développer des approches originales ou d'aborder des aspects inédits, et, au final, d'avoir un impact plus important.

**Exemple :** Au lieu d'organiser une exposition de photo au sein de votre association qui peut, ensuite, être visitée par des publics, montez un conseil citoyen qui réalise le commissariat ou un concours de photos en amont ou en parallèle de l'exposition, en lien avec votre thématique. Trop de travail, pensez-vous ? Partagez-vous les tâches avec une structure partenaire locale ou dans le pays partenaire qui peut apporter l'expertise et le réseau nécessaire.

**Autres conditions :** les projets doivent...

- avoir lieu entre le 12 juin et le 16 juillet 2023.
- obtenir au moins 30 points selon les critères d'évaluation. Il y a en tout 11 critères de sélection donnant chacun lieu à une attribution de 10 points maximum. (Vous pouvez en apprendre davantage dans les Directives de subvention du Fonds citoyen.)
- être visibles le plus possible afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'engagement franco-allemand et au sujet de l'histoire et du travail de mémoire. Vous pouvez trouver des conseils et du matériel pour la communication dans notre kit de communication.
- 

### Les projets qui ne peuvent pas être soutenus sont

- ceux qui n'ont pas obtenu le nombre minimum de points selon les critères d'évaluation,
- ceux qui ont déjà commencé
- ou qui sont destinés majoritairement aux enfants et aux jeunes (par ex. des projets scolaires).

Vous trouverez plus d'informations sur les projets non-éligibles dans les Directives, annexe 1.

## Activez vos réseaux !

### Êtes-vous actuellement actif dans le franco-allemand ?

Regardez autour de vous : il y a certainement dans votre environnement des personnes, des initiatives et des associations que vous pouvez embarquer sur ce bateau franco-allemand :

Contactez-les, menez une action commune !

### Vous n'avez pas encore organisé un projet franco-allemand, mais vous êtes curieuse/curieux ?

Il y a certainement dans votre région des personnes qui peuvent partager avec vous leurs expériences : comités de jumelage, associations franco-allemandes de votre région...

Contactez-les, montez votre projet ensemble !

### Vous avez une idée, mais vous avez besoin de soutien pour la mettre en œuvre ?

Des Référentes et Référents régionaux pour le Fonds citoyen, répartis dans toute la France et l'Allemagne, peuvent vous aider – vous pouvez trouver ici l'interlocutrice ou l'interlocuteur en charge de votre région.



#### 4 bonnes raisons pour s'engager dans le franco-allemand

L'engagement franco-allemand est **une source d'enrichissement** :

- Toutes les personnes impliquées se développent personnellement et pas uniquement parce qu'elles améliorent leurs compétences linguistiques. Les projets transfrontaliers rendent les personnes plus confiantes et plus ouvertes, créent des rencontres, élargissent les horizons et ouvrent des possibilités insoupçonnées.
- C'est une source d'inspiration : comment les personnes d'un autre pays s'engagent-elles pour la même cause ? Comment le thème X ou Y est-il perçu et discuté en Allemagne ?
- Il complète les activités d'une association ou d'une organisation : l'échange transfrontalier est une offre intéressante pour des (nouveaux) membres.

L'engagement franco-allemand avec le Fonds citoyen est **facile** :

- Le Fonds citoyen finance des projets avec des thèmes variés. Ni les compétences linguistiques ni une limite d'âge sont des critères obligatoires pour recevoir une subvention. En outre, des groupes informels de minimum 3 personnes peuvent déposer une demande de subvention.
- La procédure de demande est simple : il n'y a pas de durée minimale pour les projets soutenus et toute initiative, quelle qu'en soit l'ampleur, peut bénéficier d'une aide financière.
- Toute personne qui souhaite s'engager peut compter sur notre soutien : le Fonds citoyen offre des conseils gratuits et sans engagement, un soutien local et une base de données pour identifier des organisations partenaires.

L'engagement franco-allemand est **important** :

- Il promeut l'ouverture et la tolérance et véhicule l'idée européenne, qui plus que jamais a besoin d'être portée par des personnes convaincues.
- Les milliers de relations entre nos deux pays ne vont pas de soi, mais doivent être en permanence ravivées et développées.
- Ensemble, nous sommes plus forts et nous trouvons de meilleures réponses aux défis auxquels les citoyennes et citoyens sont confrontés des deux côtés du Rhin : protection du climat, égalité des sexes, numérique, démocratie.

L'engagement franco-allemand **a un impact** :

- Il rend l'Europe accessible à petite échelle : chaque rencontre franco-allemande contient un noyau européen.
- Il pose souvent les fondations de coopérations durables qui renforcent sur le long terme le lien entre les sociétés civiles française et allemande.
- Il ne touche pas uniquement les personnes qui s'engagent activement, mais souvent aussi leurs familles ou leurs cercles d'amis, voire un public encore plus large à travers des formats divers, tels des concerts ou des conférences.